

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 18 novembre 2024

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 18

Quorum : 10

Date de convocation : 12/11/2024

Présents :

M. le maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

M. Jean-Philippe STARCK

Mme Alexa FORNARA

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

Mme Pauline HAMRAOUI

Ont donné procuration :

M. Jacques SCHWARTZ à M. Francis BONZON ;

Mme Catherine RUPPEL à Mme Alexa FORNARA ;

M. Mehdi BAUER à Mme Pauline HAMRAOUI ;

Mme Anne-Lucie DANJEAN à Mme Stéphanie RITZENTHALER

Absents excusés non représentés :

Mme Sylvie ROSINA ; M. Stéphane FRANCK

Secrétaire de séance :

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Décision modificative n°3
3. Mise en place d'un dispositif de signalement
4. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024.

Point 2 – Décision modificative n°3

Rapporteur : M. le maire

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

M. le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 011 – Charges à caractère général 60612 – Energie - Électricité	- 2000 €	
Chap. 012 – Charges de personnel et frais assimilés 64111 – Rémunération principale	+ 2000 €	
TOTAL	0 €	

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2024,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative ci-dessus mentionnée,
- de porter ces ajustements au budget primitif 2024,

DIT

- que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Point 3 – Mise en place d'un dispositif de signalement

Rapporteur : M. le maire

M. le maire informe que l'article L.135-6 du code général de la fonction publique (CGFP) prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif doit permettre également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

L'article L.452-43 du CGFP prévoit que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu et le conseil d'administration du centre de gestion du Haut-Rhin par délibération en date du 22/09/2020 a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

M. le maire propose d'adhérer à ce dispositif, dont le coût est inclus dans la cotisation versée au centre de gestion, en signant la convention ci-jointe. Le centre de gestion mettra à disposition de la commune des supports de communication/d'information, réceptionnera les signalements, les enregistrera, les transmettra au maire pour traitement et élaborera des données statistiques à destination du comité social territorial.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.135-6 et L.452-43 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération du 22/09/2020 du conseil d'administration du centre de gestion du Haut-Rhin.

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, des agissements sexistes, des menaces ou tout autre acte d'intimidation ;

Considérant que le centre de gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au centre de gestion la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune d'Andolsheim ;

Considérant que l'information de cette décision sera transmise au CST ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

- que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation est confiée, par voie de convention, au centre de gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son conseil d'administration

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

Point 4 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission des finances :

Elle se réunira avant la fin de l'année pour travailler sur le budget de 2025.

Commission de l'urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie les 21/10 et 18/11/2024. Elle a examiné 12 déclarations préalables, 2 permis de construire (dont un modificatif) et 3 certificats d'urbanisme d'information.

Commission des affaires rurales :

La vente de bois s'est déroulée le 2 novembre dernier. Les 15 lots ont été vendus pour 6.470 €, soit une moyenne de 56,75 € le stère pour une mise à prix de 20 €.

Commission vie scolaire et périscolaire :

La commission s'est réunie le 15 octobre en présence des directrices des écoles et des dirigeantes du périscolaire pour aborder notamment la question du budget pour l'année scolaire à venir. À l'initiative des écoles, il a également été décidé d'organiser une réunion avec les parents d'élèves afin de les inciter à se constituer en association.

École élémentaire

Lors du conseil d'école du 7 novembre, les résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves ont été annoncés. Les effectifs s'établissent à 121 élèves. L'école poursuit ses actions dans le cadre du programme pHARe, plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées. Le projet d'école se poursuit avec des rencontres sportives et la découverte de nouvelles disciplines comme la danse, des projets artistiques et culturels comme le défilé de la Saint-Martin, la participation à un atelier dans le cadre l'exposition d'œuvres d'art Nom'art ou des projets historiques avec la préparation de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération. L'exercice d'évacuation incendie du 19 septembre s'est déroulé sans incident.

École maternelle

Le conseil s'est réuni le 5 novembre. Il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Périscolaire

Le périscolaire a fait face à un nombre croissant d'enfants, au point d'entraîner des refus au mois de décembre, faute de place. En effet, la structure accueille actuellement 38 enfants sur les 57 de l'école maternelle et 75 enfants sur les 121 de l'élémentaire à la pause déjeuner. Mme Pauline HAMRAOUI suggère d'aborder la question lors de la réunion prévue avec les parents d'élèves, en vue de trouver des solutions alternatives.

Les actions mises en place depuis janvier ont rapporté 4.930 €, qui permettront de financer des projets. Le repas de Noël sera organisé le 20 décembre à la salle des fêtes. L'accueil des enfants à partir de 7h15 a été arrêté faute de demande. Certains parents ont demandé à régler par chèque CESU (chèque emploi service universel) : le périscolaire a accepté. Néanmoins ce mode de paiement engendre des frais et la question de sa poursuite se pose.

La caisse d'allocations familiales a accordé une subvention de 2.762 € et le fonds interministériel de prévention de la délinquance 7.850 € pour la mise en place d'un dispositif de contrôle des accès et d'un visiophone sur le site de l'école élémentaire. Le coût global est estimé à 13.812 € : le projet sera donc financé à environ 75 %.

Commission de la communication :

Le prochain numéro d'Andolsheim.com et le supplément annuel sont en cours de préparation.

Commission jeunesse et sports :

Malgré un appel à 210 familles (distribution d'affichettes par le biais des écoles et du périscolaire, envoi d'un courriel par le périscolaire et annonce dans Andolsheim.com), et malgré le partenariat initié avec le périscolaire, un seul nouveau membre a intégré la commission.

Commission des affaires culturelles :

Mme Stéphanie RITZENTHALER rend compte des bons retours de la part des visiteurs l'exposition Nom'art du 15 novembre. La fréquentation est constante et la manifestation sera reconduite en 2025. Le thème est d'ores et déjà connu : Kandinsky, Matisse et Chagall. La communication sera accrue dans le but d'attirer davantage de visiteurs.

Commission environnement, développement durable :

L'agence régionale de santé (ARS) du Grand Est a informé la commune qu'elle est désormais classée parmi les communes colonisées par le moustique-tigre. Une action de sensibilisation des agents de la commune sera entreprise au printemps prochain par la Brigade Verte pour le compte de l'ARS.

M. Raymond HUSSER informe également que le frelon asiatique a été détecté sur la commune.

Commission embellissement et cadre de vie :

Les décorations de Noël sont terminées. Elles seront mises en place la semaine prochaine. Les illuminations de Noël seront installées cette semaine.

Commission voirie, circulation et accessibilité :

Pour souligner l'interdiction de stationnement, des marquages au sol seront réalisés au niveau de :

- la Grand'Rue, au débouché de la rue du centre ;
- la route de Colmar dans le virage avec la rue de la digue.

Un panneau de sens interdit sera remis en place rue des clés à hauteur du parking en face de la boulangerie.

Enfin, un arrêté d'interdiction de circulation des poids-lourds sera pris concernant une partie de la rue de l'III car un candélabre y est régulièrement accroché par les camions.

M. Raymond HUSSER a rencontré certains riverains de la Grand'Rue pour les rendre attentifs aux règles de stationnement sur cet axe.

Enfin, un courrier sera adressé au propriétaire d'une dépendance dont les tuiles menacent de tomber sur la chaussée pour l'inviter à effectuer les travaux nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.

Commission mémoire et patrimoine :

M. Michel SCHWARTZ fait savoir que la cérémonie du 11 novembre a rassemblé davantage de citoyens, dont beaucoup de jeunes. Le prochain évènement se déroulera le 1^{er} février 2025, avec la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

La commission s'est réunie le 14 novembre. Un bilan des interventions de l'année a été présenté : 76 jusqu'au 10 novembre dont 59 sur la commune d'Andolsheim, pour la majorité de secours à personnes. 34.359 heures d'astreinte ont été réalisées, sachant que les écarts entre les pompiers sont importants. Le corps s'exerce tous les premiers dimanches de chaque mois et organise deux manœuvres : une au printemps et l'autre en automne. La formation des jeunes se poursuit.

Le budget a également été abordé, notamment les travaux à effectuer sur le nouveau camion afin de le rendre opérationnel.

M. Marc JEANVOINE souhaite appeler l'attention de tous sur la nécessité d'appeler le 18, le 15 ou le 17 en cas de besoin et pas un pompier de la commune en particulier. En effet, celui-ci ne peut pas actionner l'intervention de lui-même car il doit d'abord appeler le 18, ce qui entraîne une perte de temps dans le déclenchement des secours.

Centre communal d'action sociale :

Le CCAS prépare la fête des aînés. Deux animatrices de Sundhoffen offriront un divertissement tout au long de l'après-midi. Leur prestation bénévole est saluée. Par ailleurs, l'âge d'accès à la fête sera certainement revu à la hausse en raison de la démographie qui entraînera un nombre de convives trop important eu égard à la capacité d'accueil de la salle des fêtes.

La collecte au profit de la Banque Alimentaire se déroulera le 23 novembre sur la place des Fêtes.

Syndicat des eaux de la plaine de l'III :

Le comité syndical, réuni le 6 novembre dernier, a notamment approuvé le renouvellement de la convention de mutualisation des missions d'animation de la stratégie de préservation de la ressource en eau conclue avec Colmar Agglomération, le Syndicat Mixte du Niederwald et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim ainsi que celle de reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable avec l'Agence Rhin-Meuse.

Une tarification pour les duplicatas de factures a été établie : 10 € pour la première demande et 5 € les suivantes.

Enfin, la réforme des redevances issue du Plan Eau 2023 a été présentée. Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. Trois nouvelles redevances remplaceront les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte : la redevance sur la consommation d'eau potable, la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et pour performance des systèmes d'assainissement collectif. En revanche, les redevances de prélèvement sont maintenues dans leur principe. Concrètement, la redevance sera établie en fonction de la performance des réseaux. Pour 2025, le prix de l'eau restera inchangé, mais l'application de la réforme pourrait entraîner une augmentation en 2026.

Point 5 - Divers

Le 16 octobre dernier s'est tenue la réunion annuelle avec les présidents des associations d'Andolsheim ; le calendrier des manifestations et occupations des salles 2025 a été établi.

L'accueil de la mairie sera fermé à titre exceptionnel le 27 décembre prochain.

La séance est levée à 21h21.

La secrétaire,



Alexa FORNARA

Le maire,



Christian REBERT